

Aussi après avis favorable de la Commission d'Aménagement Urbain en date du 2 mai 2018, il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'annuler la délibération du Conseil Municipal n° 3017/019 en date du 9 février 2017
2. D'acquérir la parcelle cadastrée Section AC n° 391 (1069 m<sup>2</sup>) à usage de voirie et dénommée impasse de la Sérénité, propriété de VEOLIA et des Consorts DELMAS, au prix de SIX MILLE QUATRE CENTS EUROS (6 400 €), prix que les vendeurs se répartiront entre eux.
3. D'approuver le classement dans le domaine public communal de la parcelle cadastrée AC n° 391 à usage de voirie, excepté la surface à usage de parking privatif existante, qui sera maintenue dans le domaine privé communal et sur laquelle demeureront les servitudes existantes.
4. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces et actes afférents à cette vente et au classement dans le domaine public.

La dépense est inscrite au Budget de la Ville 2018

TS 130 Fonction 824 nature 2112

**Adopté à l'unanimité**

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme





COMMUNE DE MILLAU  
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre mai à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35  
Présents.....31  
Votants.....33

**ETAIENT PRESENTS** : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Monsieur NAYRAC**

**Délibération numéro :**  
**2018/090**

Acquisition de la parcelle  
Section PAC n° 391 Impasse  
de la Barente, propriété de  
DELMAS des consorts  
DELMAS classement de  
cette voie dans le domaine  
public communal

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la porte  
de la Mairie le : jeudi 31 mai 2018, que la  
convocation du conseil avait été établie le  
vendredi 18 mai 2018  
Le Maire

**ETAIENT EXCUSES** : Laaziza HELLI pouvoir à Alain NAYRAC, Isabelle CAMBEFORT  
pouvoir à Philippe RAMONDENC

**ETAIENT ABSENTS** : Sylvie AYOT, Pascale BARAILLE

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné  
comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'article L 318-3 du Code de l'Urbanisme,

Vu l'article L 141-3 du Code de la Voie Routière, qui dispense d'enquête publique préalable le classement des  
voies dans le domaine public sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux  
fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie,

Vu l'accord de la Société VEOLIA ainsi que des consorts DELMAS, propriétaires de l'impasse,